



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAMER

Département du
Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Arrêtés Municipaux n° 501/2021

Arrondissement
de
Boulogne sur mer

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Samer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération en date du 20 mai 2019 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique ;
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 26 juin 2021 après avis du comité technique en date du 31 décembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

ACCES AU GRADE DE : RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE					
	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	SEILLIER Ludivine	Rédacteur	8ème		01/11/2023
	Nombre de femmes:	1			
	Nombre d'hommes:	0			
ACCES AU GRADE DE : AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DES ÉCOLES MATERNELLES 1ère CLASSE					
	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	WATEL Fabienne	ASEM principal 2ème classe	7ème		01/01/2023
	Nombre de femmes:	1			
	Nombre d'hommes:	0			
ACCES AU GRADE DE : BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL					
	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	BERTIN Dominique	GARDIEN-BRIGADIER	9ème		01/01/2023
	Nombre de femmes:	0			
	Nombre d'hommes:	1			
ACCES AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL					
	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	PETIT Valérie	Agent de Maitrise	10ème		01/04/2023
	Nombre de femmes:	1			
	Nombre d'hommes:	0			

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et M. le receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit au registre des arrêtés municipaux.
Une copie en sera faite à M. le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à Samer, le 31 décembre 2022

Le Maire,



Christophe DOUCHAIN